

**PARTENARIAT SOCIAL ET FORMATION PROFESSIONNELLE :  
LES ATOUTS ECONOMIQUES AUTRICHIENS POUR L'EMPLOI**

**Compte rendu du déplacement à Vienne  
du groupe interparlementaire France-Autriche**

10 au 12 octobre 2012

M. André TRILLARD, président du groupe interparlementaire d'amitié France-Autriche, accompagné de M. Antoine LEFEVRE, vice-président, s'est rendu à Vienne du 10 au 12 octobre 2012.

Ce déplacement s'inscrivait dans le cadre du **récent renforcement des relations entre les deux pays**. Depuis le début de l'année, plusieurs rencontres de haut niveau ont eu lieu<sup>1</sup>. La visite sénatoriale a ainsi donné à cette intensification des relations franco-autrichiennes une dimension parlementaire.

**M. Josef Cap, président du groupe d'amitié Autriche-France au Parlement autrichien**, a reçu la délégation sénatoriale en compagnie de membres de son groupe. Il a formulé le vœu d'une **collaboration intense entre Paris, Berlin et Vienne** afin d'assurer le meilleur équilibre géostratégique et politique possible en Europe.

La délégation française s'est, par ailleurs, réjouie des **nombreux points de convergence entre la France et l'Autriche sur les questions européennes** (crise de l'euro, politique agricole commune et taxe sur les transactions financières).

Dans ce **contexte diplomatique dynamique**, les membres de la délégation ont pris la mesure des **atouts du modèle social autrichien**.



*M. Josef Cap, président du groupe d'amitié Autriche-France, MM. André Trillard et Antoine Lefèvre, entourés de membres du groupe d'amitié.*

Un **partenariat social efficace (I)**, doublé d'un **système de formation professionnelle performant (II)**, sont les **facteurs de la bonne santé économique** du pays et de sa **résistance à la crise**, notamment pour le secteur de l'emploi.

***I – Le modèle social autrichien à l'épreuve de la crise : les atouts du partenariat social***

Avec une **croissance de 2,7 %** en 2011, un **taux de chômage de 4,5 %** et des **finances publiques saines et maîtrisées**, l'économie autrichienne a bien résisté à la crise.

<sup>1</sup> *Visites ministérielles en Autriche de Mmes Taubira et Delaunay, et de M. Hamon ; Entretien de M. Hollande, Président de la République, avec M. Fischer, président de l'Autriche ; Entretien de M. Schieder, secrétaire d'État aux finances, avec M. Ayrault, Premier ministre.*

**Données économiques France-Autriche**

Indicateurs économiques	Autriche	France
PIB/hab en euros (2011)	32 238	27 058
Dette publique/PIB (2011)	72,1 %	85,5 %
Taux de chômage (juillet 2012)	4,5%	10,3%
Taux d'inflation 2011	+ 3,3 %	+ 2 %
Taux de croissance 2011	+ 3,2 %	+ 1,7 %
Revenu médian brut/habitant en euros (rang européen 2010)	20 618	20 058

Source : Ubifrance

► **M. Günter Stummvoll, président de la commission des Finances du Bundestag**, a présenté à la délégation les objectifs de réduction des dépenses publiques, lesquelles **représentent actuellement 72,4% du PIB**.

Pour réduire le poids de la dette, les autorités ont d'une part élaboré un plan de maîtrise de la dépense publique, en particulier grâce à la réforme du système de retraites et de santé publique et à des réformes administratives structurelles. D'autre part, elles ont initié une politique de croissance. L'objectif vise un retour à un taux d'endettement de 60 % du PIB d'ici 2020. Pour ce qui est du déficit public, il est passé de 2,6 % en 2011 à 3 % en 2012. En 2013, le gouvernement table sur 2,1 % du PIB.



La délégation avec M. Günter Stummvoll, président de la commission des Finances du Bundestag

Le faible taux de chômage (4,5 %) résulte en grande partie du fonctionnement du modèle social autrichien. En effet, la concertation des partenaires sociaux joue depuis 1945 un

rôle majeur dans la définition des politiques économiques en Autriche.

► Lors de ses entretiens avec les représentants des **partenaires sociaux** autrichiens, la délégation a ainsi pu constater que la longue tradition de partenariat social permettait un **dialogue fluide et efficace entre employeurs, employés et État**. Ce partenariat garantit tout à la fois protection des consommateurs et facilités d'embauche et de licenciement. Il rappelle sous plusieurs aspects le modèle de flexi-sécurité danois.

Le partenariat social autrichien repose sur les deux piliers que sont **la Chambre du travail (Arbeitskammer)** et **la Chambre économique (Wirtschaftskammer)**, organisées de façon identique, tant au niveau national qu'au niveau des neuf *Länder* (États fédérés).

- **La Chambre du travail** (ou chambre des travailleurs) représente et défend les intérêts des salariés, et l'affiliation y est obligatoire dès l'embauche. Ses règles de fonctionnement sont définies par la loi. Elle doit être consultée par le Gouvernement sur chaque projet de loi touchant à la vie économique et sociale du pays. Selon **M. Valentin Wedl, responsable des affaires européennes et internationales à la Chambre du travail de Vienne**, la légitimité de la Chambre tient à sa capacité de dialogue avec l'État, du fait de son statut garanti par la loi et de sa parfaite représentativité du monde salarié. Il a insisté sur le rôle de protection des consommateurs de la Chambre et a précisé la distribution des rôles entre la Chambre du travail et les syndicats. Ces derniers sont les interlocuteurs des entreprises dans le cadre des négociations des conventions collectives ; les chambres du travail, elles, représentent les salariés face aux autorités étatiques.

- **La Chambre économique** représente les intérêts des artisans et des entrepreneurs, qui y sont automatiquement affiliés à la création de leur société. Comme les chambres du travail, les chambres économiques sont organisées aux niveaux national et régional. Elles comportent sept branches, qui représentent l'ensemble des secteurs économiques. **M. Paulus Stuller, vice-président de la Chambre économique de Vienne**, a exposé leur rôle d'interlocuteur privilégié pour les entreprises autrichiennes à l'étranger. En effet, contrairement au ministère des Affaires étrangères qui n'a pas

de missions économiques, la Chambre économique dispose d'une délégation économique dans chaque pays laquelle n'est pas rattachée aux postes diplomatiques.

**MM. Valentin Wedl et Paulus Stuller** ont insisté sur le poids politique des chambres dans le dialogue institutionnel : le Gouvernement ne peut s'opposer à leurs positions lorsque celles-ci sont communes.

► **Troisième partenaire du dialogue social autrichien, l'Union des industriels autrichiens** (*Industriellenvereinigung*) **représente les intérêts des industriels autrichiens**, aux niveaux régional, national et européen. Même si l'affiliation n'est pas obligatoire, la plupart des chefs d'entreprise dans les milieux industriels et financiers appartiennent à l'Union, laquelle compte environ 3 000 membres. Organisation non affiliée à un parti politique, pilotée par un Comité directeur où siègent les représentants des cent plus grandes entreprises autrichiennes, l'Union est avant tout un groupe de pression politique face à l'État.

**M. Michael Löwy, responsable des affaires internationales à l'Industriellenvereinigung** a expliqué que sa préoccupation majeure était de renforcer la compétitivité de l'Autriche en Europe et dans le monde tant du point de vue de la politique fiscale que celle de l'environnement.

## **II – La formation professionnelle, outil efficace de lutte contre le chômage des jeunes**

► Le partenariat social n'est pas le seul facteur de bonne santé économique en Autriche. Le faible taux de chômage s'explique également par un **service public de l'emploi efficace, par de bonnes pratiques en matière d'emploi** en période de crise (mesures facilitant le recours au temps partiel et à la formation), mais surtout par une **intégration professionnelle des jeunes garantis par l'État**. Ainsi, tous les jeunes de moins de 18 ans ont accès à une formation professionnelle subventionnée par l'État. En outre, les chômeurs de 19 à 24 ans peuvent se voir proposer des formations spécifiques et des programmes de suivi.

Cette politique offensive a pour conséquence que 70 % d'une classe d'âge suit une formation professionnelle. Il y a toutefois des différences sensibles entre régions rurales et agglomérations.

► La formation technique des jeunes, financée par l'État, repose sur deux piliers : la formation en alternance (**système dual d'apprentissage**) et les **lycées professionnels**. Ces deux systèmes dispensent une qualification réputée et valorisante.

La formation en alternance prépare, généralement à partir de 15 ans<sup>2</sup>, aux nombreux métiers, parmi lesquels domine l'artisanat, suivi des métiers du commerce, de l'industrie, du tourisme et des transports. Le contenu des formations<sup>3</sup>, dont l'existence est garantie par la loi, est quant à lui défini par les partenaires sociaux. Son financement est conjointement assuré par l'entreprise et, pour l'école, par les pouvoirs publics.

De ce fait, la responsabilité de la formation est réellement partagée entre entreprise et école : les contenus dépendent à la fois des systèmes de formation dans l'entreprise, liés notamment aux profils professionnels, et des programmes de l'école. L'entreprise exerce sa responsabilité de formation sous le contrôle de la chambre professionnelle dont elle dépend (chambre de commerce, chambre d'artisanat, chambre des professions libérales).

La formation se déroule dans une entreprise (4 jours par semaine) et à l'école professionnelle (178 *Berufsschule*, qui sont publiques), un jour par semaine. L'entreprise formatrice doit recevoir un agrément et avoir en son sein des formateurs-tuteurs certifiés (*Ausbilder*), en nombre suffisant par rapport au nombre d'apprentis en formation dans l'entreprise.

---

<sup>2</sup> Depuis 1997, il est également possible pour les diplômés du baccalauréat (*Abitur*) de suivre un apprentissage de durée réduite (un an).

<sup>3</sup> Depuis 1991, l'anglais comme langue étrangère à usage professionnel est obligatoire, et la durée d'enseignement de cette matière est variable selon les *Länder*.

L'apprentissage dure en moyenne trois ans. Il est sanctionné par un examen, le baccalauréat professionnel pour apprentis (*Berufsreifeprüfung*). Ce diplôme valide les acquis de l'élève-apprenti et permet l'obtention d'un brevet d'apprentissage. Cet examen final, dont le niveau est unique, quelle que soit la spécialité de formation choisie, a été créé en 1997. Son objectif était de valoriser l'apprentissage, qui ne permettait pas une poursuite d'études, contrairement à l'enseignement professionnel scolaire. Les jurys d'examen sont composés de représentants des partenaires sociaux.

Une fois sa formation validée, l'apprenti conserve la possibilité de rester travailler dans son entreprise de formation pour au moins trois mois. Il y est, d'ailleurs, souvent embauché.

Les apprentis sont des salariés réguliers qui touchent une rémunération inférieure à celle des ouvriers qualifiés, et fixée par convention collective dans chaque secteur. Les entreprises qui les emploient reçoivent une subvention de base en guise de compensation pour le temps que l'apprenti passe à l'école. Cette compensation forfaitaire est financée par un fonds alimenté par les cotisations des entreprises.

Afin d'aider les jeunes en difficulté, des accords particuliers entre le service public de l'emploi et les entreprises ont permis de mettre en place des formations de préapprentissage ou de prolonger la durée des contrats d'apprentissage.

Alternative à l'apprentissage, les **lycées professionnels** proposent une scolarité de cinq ans à partir de 14 ans, validée par le diplôme du baccalauréat professionnel. Les contenus des enseignements sont très techniques, et complétés par des stages en entreprise obligatoires pendant les vacances.

A propos de cette formation technique des jeunes, **tant les parlementaires que les partenaires sociaux rencontrés ont déploré la lente détérioration de ce modèle**. Depuis quelques années, le taux d'échec est préoccupant (entre 10 et 14%). De plus, les entreprises sont moins disposées à former des apprentis, notamment du fait de leur statut professionnel très protecteur (interdiction de licenciement), mais également à cause d'une non-adéquation de l'offre de formation à la demande des jeunes. Enfin, tous les intervenants regrettent que la formation d'apprenti n'ait pas l'image de marque qu'elle mérite, les enseignants en lycées professionnels étant moins bien rémunérés que les autres professeurs.

#### Composition de la délégation



**M. André TRILLARD**  
Président du groupe  
Sénateur (UMP) de la Loire-Atlantique



**M. Antoine LEFEVRE**  
Vice-président du groupe  
Sénateur (UMP) de l'Aisne

Pour en savoir plus sur le groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_579.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_579.html)